

Date: 24/11/2021 [17:11:50 CET]
De: SNES Lot et Garonne <snes47@bordeaux.snes.edu>
À: infos.snes47@bordeaux.snes.edu
Objet: AESH / Lycée / Forfait mobilité durable et Prise en charge PSC

Bonjour à toutes et tous

AESH

A l'occasion de l'étude du budget 2022 en séance publique à l'assemblée nationale, le ministre s'est opposé à un amendement proposant d'étendre la prime REP/REP+ aux AESH : elle était pourtant portée par un député de sa majorité gouvernementale...!

Jean-Michel Blanquer a expliqué que les AESH allaient bénéficier d'une augmentation indiciaire. Une justification totalement hors de propos puisque cette « revalorisation » concerne tou-tes les AESH, qu'ils ou elles exercent en éducation prioritaire ou pas.

Et il faut rappeler que pour les AESH qui sont dans leur premier CDD, il n'y a aucune revalorisation : leur traitement est aligné sur le SMIC horaire. Pour celles et ceux qui sont dans leur deuxième CDD ou suivant, l'augmentation est de 4 points d'indice, soit 18,74 € brut mensuel pour un plein temps (11,62 € pour la majorité des AESH qui sont à 62%). C'est donc une provocation de plus !

Lycée Blanquer

La dernière note d'information de la DEPP (service statistique du ministère) vient de mettre quelques chiffres sur ce que les enseignant.e.s vivent depuis trois ans, et une fois de plus, confirme la justesse des analyses et des alertes du Snes-Fsu.

Au moins 1990 postes supprimés !

De manière originale, la DEPP fait le compte du nombre d'heures de cours assurées par les enseignant.e.s en lycée, en les comparant à la situation d'avant la réforme : en Première et Terminale générale et technologique, le nombre d'heures de cours dispensées aux élèves a diminué de 2,6 % entre 2018 et 2020, alors que le nombre d'élèves ne diminuait que de 1,9 % .

Ce chiffre de -2,6 % correspond à une diminution de 35820 heures de cours, soit en équivalent-temps-plein la bagatelle de 1990 postes supprimés, rien que pour le cycle terminal !

Ces chiffres illustrent bien ce que le Snes-Fsu explique depuis très longtemps : en détachant les dispositifs d'enseignement des disciplines, on facilite à la fois la flexibilité des personnels, et les suppressions de postes à terme.

Forfait mobilité durable et prise en charge PSC

Forfait mobilité durable

Afin de bénéficier des 200 euros annuels, il faut renvoyer le formulaire (en PJ) complété à votre DPE avant le 31 décembre.

Prise en charge PSC

À partir du 24 novembre, le serveur colibri est ouvert aux enseignants du second degré. Les démarches doivent être réalisées uniquement sur ce serveur (le dépôt de l'attestation mutuelle et du questionnaire papier au secrétariat de l'établissement est nul et non avenu ...) : ci-joint le mode opératoire.

Bien cordialement

L'équipe du SNES47

Malick Saami, Anne-Laure Tidjiti (co-secrétaires départementaux du S2), Marie-Laure Gauthier (secrétaire adjointe du S2), Geneviève Cathala (responsable du S1 retraités), Julien Renom (référént vie scolaire du S2) et Michel Aswad (référént AESH du S2)

Connaître et faire défendre ses droits, être conseillé-e et appuyé-e efficacement dans ses démarches, bénéficier d'informations complètes et sûres, construire ensemble le système éducatif, se faire entendre en participant à un mouvement majoritaire...

Les raisons d'adhérer aux SNES-FSU sont nombreuses : <https://www.snes.edu/adherer-maintenant/>

SNES-fsu

Section départementale du Lot et Garonne

14 rue Jean Terles 47000 Agen

Tél. 06.07.55.96.39

snes47@bordeaux.snes.edu

<https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Lot-et-Garonne-30-.html>

Twitter : [@snes47](https://twitter.com/snes47)